

Devant ce fait que peuvent faire nos pêcheurs? Ils doivent continuer à travailler dans l'industrie de la pêche, car dans de nombreux cas, ils n'ont pas d'autre choix. Toutefois, étant donné l'inflation et comme ils ne reçoivent aucune autre aide sous forme de subvention à la construction maritime, je prétends qu'un prêt de \$25,000 est insuffisant actuellement, lorsqu'on songe aux frais généraux pour remplacer le navire et l'outillage.

Je ne suis pas le seul à penser ainsi; ces opinions ont été appuyées par les pêcheurs des divers organismes de pêche qui ont comparu devant le comité des pêches et forêts lors des audiences tenues par le comité d'un bout à l'autre de la Colombie-Britannique, province même du ministre. A vrai dire, comme le ministre lui-même l'a déclaré en commentant le bill à l'étape de la deuxième lecture, le maximum a été haussé à la suite des instances faites à son ministère par les ministres provinciaux des Pêches, et qui ont déclaré que les navires et l'outillage de pêche de la grosseur optimale coûtent bien au-delà de \$10,000, et parfois plus de \$25,000.

Franchement, je ne comprends donc pas pourquoi le ministre n'a pas cette fois-ci porté le montant à \$50,000. Il n'aurait fait ainsi que confirmer son propre point de vue qu'il avait exprimé très énergiquement à la Chambre lors de son discours à l'étape de la deuxième lecture du bill. Après tout, l'argent sera prêté uniquement aux pêcheurs qui ont un intérêt capital dans l'expansion de leur entreprise; il ne sera pas accordé aux paresseux ni aux lambins qui ne veulent pas avancer. Les prêts iront seulement aux gens énergiques qui souhaitent fournir un plus grand apport à l'ensemble de l'économie canadienne.

Le gouvernement ne fait que garantir les prêts qui continuent d'être consentis par les institutions de prêts à leur discrétion. L'étude des dossiers de tous les prêts consentis jusqu'à ce jour en vertu de la loi permet de conclure que le gouvernement n'assumerait pas une responsabilité beaucoup plus grande si le plafond sur les prêts était haussé à \$50,000. Pour le bénéfice de nos pêcheurs, de nos constructeurs de navires et de l'économie du Canada, j'espère que le ministre étudiera de nouveau la question de l'augmentation du montant des prêts quand il présentera des projets de lois intéressant les pêcheurs lors de la prochaine session.

Pour la même raison, j'espère que le ministre considérera l'à-propos de prolonger la période de remboursement. Après tout, nous estimons maintenant qu'une période de 40 ans convient pour le remboursement des prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'ha-

bitation. En portant de 10 à 15 ans la période de remboursement des prêts consentis aux pêcheurs, nous permettrions à ces derniers de mieux planifier leurs finances. Ils sont assujettis à tous les risques dans l'exercice de leurs fonctions: incendie, tempête et pollution causée par l'homme. Leur comportement dans le passé permet de croire qu'ils n'abuseront d'aucun des privilèges qui leur seront accordés. Ils ont le même souci que tout autre groupe au Canada de faire face à leurs engagements et d'effectuer leurs paiements lorsque ces derniers sont dus. Étant donné leur comportement dans le passé, je crois donc qu'il serait juste et raisonnable de permettre aux pêcheurs de mieux organiser toutes leurs opérations de pêche. Nous le pouvons en prolongeant de 10 à 15 ans la période de remboursement. Nos pêcheurs pourraient ainsi s'adonner avec de meilleurs résultats à cette industrie, s'acquitter mieux de leurs obligations financières et mieux prévoir la contribution globale qu'ils apporteront à l'expansion des pêches canadiennes.

• (11.10 a.m.)

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, la plupart des points que je voulais aborder ont été traités par mes collègues du NPD et du parti conservateur. Je vais néanmoins signaler brièvement un ou deux points que je juge importants. Votre Honneur sait sans doute que le député de Skeena (M. Howard) a présenté un amendement aux termes duquel les pêcheurs pourraient refinancer les dettes qu'ils ont encourues pour leurs bateaux. Le député désire sincèrement être utile.

Je crois que tous ceux qui s'y connaissent en matière de pêche à la côte ouest savent que les compagnies de pêche ont la haute main sur de nombreux bateaux de pêche privés, pour la bonne raison que leurs propriétaires ont hypothéqué leurs bateaux au profit de ces compagnies. Nos pêcheurs sont endettés. Il serait faux de prétendre que les compagnies de pêche ont avancé de l'argent aux pêcheurs uniquement par altruisme. Les pêcheurs ayant acheté leurs bateaux à l'aide de cet argent, ils sont contraints, aux termes de leurs contrats, de fournir leurs prises à ces compagnies. De nombreux pêcheurs de la côte ouest sont désireux d'échapper aux griffes des sociétés mais ne le peuvent, car ils leur sont trop étroitement liés sur le plan financier. Je le répète, les sociétés ont bien voulu consentir des prêts moyennant certaines conditions car elles veulent que les pêcheurs approvisionnent en poisson leurs conserveries. En toute justice, je dois dire que lorsque d'autres insti-